

Protection des apprentis à Neuchâtel: un retrait qui irrite

03.02.2026 SWI swissinfo.ch

Le Conseil d'État neuchâtelois a décidé fin janvier de retirer son rapport du 21 mai 2025 sur l'initiative "Plus de protection pour les apprenties" alors qu'une commission du Grand Conseil travaillait dessus depuis. Cette décision irrite les initiateurs, qui estiment que le gouvernement joue la montre. Ce dernier justifie le retrait par l'évolution du contexte.

(Keystone-ATS) «Cette manœuvre met un stop à l'avancement des travaux en commission», a déclaré mardi à Keystone-ATS Céline Dupraz, présidente du POP. «Il y a pourtant une urgence à agir pour mieux protéger les apprentis avec des contrôles plus rigoureux et des mesures spécifiques».

L'éventuel retrait du rapport n'a jamais été évoqué par le Conseil d'Etat, «alors que cette information est pourtant importante du point de vue politique et démocratique. Cela peut s'apparenter à un déni de démocratie, ce d'autant plus que les délais de traitement ne seront pas respectés», ont indiqué les Jeunes POP et le POP dans un communiqué.

«Cette manière de faire interroge d'autant plus sur les stratégies réelles du Conseil d'Etat alors que la conseillère d'Etat chargée du dossier (ndlr: la PLR Crystel Graf) présentait dans la presse l'initiative comme un frein à l'apprentissage il y a à peine une semaine, et ce sans même chercher à étayer ses propos», peut-on lire dans le communiqué.

Compléter avec de nouveaux éléments

Contacté, le secrétariat général du DFFI (département de la formation et des finances) a justifié le retrait pour plusieurs raisons. Les résultats de l'enquête de la HE-Arc sur le bien-être des apprentis neuchâtelois sont attendus prochainement. De plus, différentes discussions sont en cours, vu le moratoire en lien avec les droits de douane et vu les chiffres actuels qui semblent montrer un recul des places d'apprentissage ouvertes.

«Le Conseil d'Etat a préféré retirer le rapport, comme il l'a fait pour d'autres (aide aux médias par exemple), pour le compléter avec tous ces nouveaux éléments», a expliqué Jérôme Amez-Droz, secrétaire général du DFFI. Le Conseil d'Etat proposera un nouveau rapport dès que le cadre aura pu être mis à jour.

L'initiative demande la mise en place de contrôles inopinés en entreprises par une commission tripartite, une augmentation du nombre de conseillers en formation professionnelle et des mesures de formation sur le droit du travail et le harcèlement. Munie de près de 5800 signatures, elle a été déposée en mars 2023, par un comité unitaire, composé des Jeunes POP, du POP, de l'USCN, du SSP, d'Unia, des Vert-e-s, des Jeunes Vert-es, du PS, de la Jeunesse socialiste ainsi que de la Grève pour l'Avenir.

Online-Ausgabe

swissinfo.ch/fre
3007 Bern
058 134 31 11
<https://www.swissinfo.ch/fre/>

Genre de média: En ligne
Type de média:
Plateformes d'informations
Page Visits: 890'800

 Vue Web

Ordre: 1073023 Référence:
N° de thème: d55ca472-65d6-4790-ad02-87eefb5f2871
375009 Coupure Page: 2/2



Keystone-SDA